



Mairie de Fressines

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

Le vingt-six octobre deux mille vingt à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19

Nombre de membres présents : 15

Présents : MMES GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILLAUD Chantal, GONORD Audrey, BILLON Nathalie, MISBERT Christelle, RIEUX Nicole, BOUGEOIS Chantal, MM FOUCHÉ Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DECOU Christophe, DUPEU Laurent, POIGNAND Cyrille, HOARAU Jean-Bernard, GIRAUD Arnaud.

Excusés : Mme LEDOUX Nadine, M. DURAND Sébastien et M. RULLIER David.

Absent : M. CHENU Victor

Pouvoir : Mme LEDOUX Nadine ayant donné pouvoir à Mme GIRAUD Marie-Claude

Conseiller municipal supplémentaire présent : M. CHAIGNEAU Patrick

Conseiller municipal supplémentaire excusée : Mme PISSY Peggy

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. GIRAUD Arnaud est désigné secrétaire de séance.

2 – AUTORISATIONS DE SIGNATURES DES COURRIERS RECOMMANDÉS AVEC LA POSTE

69/2021

Monsieur le maire rappelle la délibération 33/2020, désignant les personnes autorisées à signer les courriers en recommandés.

Au vu de la situation actuelle, Mesdames SANTOS Virginie, et TOIZAT Laurence, étant absentes, il est proposé que soient désignées pour signer les recommandés, les personnes supplémentaires suivantes :

- les secrétaires de mairie : GIRAUDET David et DELAVault Julie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que les personnes désignées ci-dessus signent les courriers recommandés.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR PROGRAMME 2021 POUR LE PROJET DE LOCAL DE PROXIMITÉ RUE DE LA THIBAUDERIE PRIORITÉ N°2

70/2021

Monsieur le maire présente aux élus le projet de local de proximité rue de la Thibauderie.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 303 000,00 € TTC.

Il propose aux conseillers de solliciter les services de l'État pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) programme 2021, catégorie « Maintenir ou développer les services marchands en milieu rural ».

Le plan de financement pourrait être le suivant, après obtention de la subvention demandée :

- D.E.T.R. 101 000,00 € (40 % du montant HT)

- Autofinancement 151 500,00 € (60 % du montant HT)

Total HT 252 500,00 € (soit 303 000,00 € TTC)

Les élus acceptent la proposition de Monsieur le maire et le chargent de faire la demande de subvention D.E.T.R., programmation 2021 priorité 2 et de signer tout document s'y rapportant.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR PROGRAMME 2021 POUR EXTENSION DU LOCAL TECHNIQUE (ATELIER COMMUNAL) PRIORITÉ N°1 **71/2021**

Monsieur le maire présente aux élus le projet d'extension du local technique (atelier communal).

Le montant estimatif des travaux s'élève à 109 909,00 € HT.

Il propose aux conseillers de solliciter les services de l'État pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) programme 2021, catégorie « Entretenir le patrimoine communal – Construire ou réhabiliter les édifices communaux ».

Le plan de financement pourrait être le suivant, après obtention de la subvention demandée :

- D.E.T.R. 43 963,60 € (40 % du montant HT) -

- Autofinancement 65 945,40 € (60 % du montant HT)

Total HT 109 909,00 €

Les élus acceptent la proposition de Monsieur le maire et le chargent de faire la demande de subvention D.E.T.R., programmation 2021 priorité 1, de lancer le marché d'appel d'offres et de signer tout document s'y rapportant.

5 – RÉPARTITION DES COÛTS AMÉNAGEMENT TRAVERSÉE DE TRESSAUVE **72/2021**

M. ROUSSEAU présente le plan du projet d'aménagement pour la traversée de Tressauve, sur la RD5 « Route de la Mothe », élaboré après concertations entre Fressines et La Crèche, sur la répartition des coûts des panneaux et aménagements à mettre en place.

La proposition de répartition des coûts est la suivante :

- la totalité des panneaux interdisant de tourner à droite ou à gauche à la charge de la commune de La Crèche - le remplacement du miroir à la charge de la commune de Fressines

- la charge du reste des aménagements est partagée de façon égale entre des deux communes ; Fressines et La Crèche.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de répartition des coûts. La dépense sera inscrite au budget.

6 – DÉLIBÉRATION VALIDATION DEVIS - AMÉNAGEMENT VOIRIE RUE DES PRÉS **73/2021**

Monsieur le maire rappelle la délibération, prise par le conseil municipal du 30 mars 2021 portant sur la demande de subvention CAP RELANCE 2021 pour le projet d'aménagement de voirie rue des Prés.

La municipalité ayant reçu l'acceptation de subvention, il est à présent nécessaire de valider le devis. Le devis fourni par l'entreprise BONNEAU TP pour la demande de subvention pour un montant de 22 962,40 € HT datait de 2020, le montant du devis réactualisé est de 22 873,08 € HT.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le devis de l'entreprise BONNEAU TP, pour un montant de 22 873,08 € HT, pour la réalisation des travaux d'aménagement de voirie de la rue des Prés et chargent Monsieur le maire de lancer le début des travaux

7 – DÉLIBÉRATION DEVIS EXTENSION DE RESEAU ÉLECTRIQUE RUE DES SOUTERRAINS

74/2021

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande d'information auprès de la division raccordement GEREDIS des Deux-Sèvres, dans le cadre d'une consultation des réseaux suite au dépôt déclaration préalable de travaux pour les parcelles cadastrées AI 402 et AI 260, situées rue des Souterrains, pour un projet de division parcellaire en vue de construire.

Par courrier en date du 14 octobre 2021, GEREDIS, précise que l'ensemble foncier n'est pas situé au droit du réseau électrique, au sens du code de l'urbanisme, et informe du coût et des conditions pour la réalisation de l'extension du réseau électrique nécessaire pour l'alimentation de ces parcelles.

Le SIEDS, transmet un devis, détaillé comme suit :

- Coût total des travaux d'extension (HT) : 4 729,00 €
- Participation financière de GEREDIS (HT) : 1 891,60 €
- Participation financière du SIEDS (HT) : 2 837,40 €

Le SIEDS pourra lever une contribution syndicale auprès de la commune.

Mme GIRAUD ne participe pas au vote, mais étant détentrice d'un pouvoir, elle contribue au vote au nom de Mme LEDOUX. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants émet un avis favorable au projet, accepte la contribution à la charge de la commune, et charge Monsieur Le Maire de signer le devis.

8 – ORGANISATION CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021

M. HOARAU présente le déroulement de la manifestation du 11 novembre 2021 dont il sera le maître de cérémonie du fait de sa fonction de correspondant défense. La cérémonie se déroulera en présence d'un piquet d'honneur, mis en place à 10h45. Cette année, il n'est pas prévu de cheminement depuis la place de la bascule mais un rassemblement sur site. La RD7 sera fermée à la circulation. Monsieur le maire invite les élus à participer à la cérémonie.

9 – PLANNING DES CONSEILS MUNICIPAUX FIN 2021 ET ANNÉE 2022

Concernant l'année 2021, le conseil municipal prévu le 16 novembre 2021 est reporté au 23 novembre 2021, par conséquent celui du 07 décembre est décalé au 14 décembre 2021.

Pour l'année 2022, Monsieur le maire propose que le conseil municipal se réunisse un fois par mois au lieu de toutes les trois semaines, c'est-à-dire tous les 2èmes mardis de chaque mois à l'exception du mois d'août. La liste des dates des conseils municipaux pour l'année 2022 est la suivante :

Le mardi 11 janvier 2022	
Le mardi 08 février 2022	Le mardi 12 juillet 2022
Le mardi 08 mars 2022	Le mardi 13 septembre 2022
Le mardi 12 avril 2022	Le mardi 11 octobre 2022
Le mardi 10 mai 2022	Le mardi 08 novembre
Le mardi 14 juin 2022	Le mardi 13 décembre 2022

Afin de pouvoir traiter d'un sujet urgent, il n'est pas exclu de caler une réunion extraordinaire entre deux conseils.

10 – VALIDATION DE DIFFÉRENTS DEVIS

M. POIGNAND présente un devis de la société Manutan Collectivité pour la fourniture de dix coussins pour un montant de 271,80 € TTC, afin de permettre aux élèves de l'école Pierre Moinot de s'asseoir confortablement lors de leurs venues à la bibliothèque. Les membres du conseil municipal valident le devis et choisissent de ne pas prendre la garantie proposée sur le devis pour un montant de 8,50 € HT, soit un montant TTC de 261,60 € TTC.

M. DÉCOU présente un devis de la société SAS OUEST BATTERIES pour le remplacement de la batterie du radar pédagogique volée, pour un montant de 50,74 € TTC, en sachant que le tarif transmis par le fournisseur du radar pédagogique est d'environ 96,00 € HT.

Les membres du conseil municipal valident le devis de la société SAS OUEST BATTERIES pour un montant de 50,74 € TTC.

Mme GIRAUD présente le devis de la société Christophe SIMON pour la conception du bulletin municipal de janvier 2022 pour un montant de 1 338,75 € TTC, et le devis de l'Imprimerie MATHIEU pour l'impression du bulletin municipal pour un montant de 1 626,00 € TTC. Les membres du conseil municipal valident ses deux devis.

DÉLIBÉRATION VALIDATION DIFFERENTS DEVIS

75/2021

Plusieurs devis sont présentés pour validation par le conseil.

M. DÉCOU présente un devis de la société DIF. PRO. MA., située à Melle, pour la fourniture d'un pulvérisateur, d'accessoires et de produits pour l'entretien de façades et de toits pour un montant de 8 776,20 € TTC.

Mme GIRAUD présente deux devis pour la fourniture de gobelets réutilisables, un de la société Reuz pour un montant de 465,13 € TTC, et le second, de l'entreprise Graffic Diffusion pour un montant de 605,40 € TTC. La commission information propose d'insérer le logo ainsi que « Commune de Fressines » sur les gobelets.

Mme GIRAUD présente deux propositions commerciales, de la société Fillon de Parthenay, pour les illuminations de Noël, sur la façade de la mairie, la salle des fêtes côté cuisine et petite salle et la bibliothèque, soit un total de 68,20m. Pour 18 frises de 4,00m chacune, le montant, pour des frises aux illuminations fixes est de 1 234,80 € HT, et le montant, pour des frises aux illuminations pétillantes est de 1 423,80 € HT.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité valide les devis suivants :

- Le devis de la société DIF. PRO. MA., mais seulement pour la fourniture du pulvérisateur et ses accessoires, soit un montant de 460,92 € TTC.
- Le devis de la société Reuz pour la fourniture de gobelets réutilisables, pour un montant de 465,13 € TTC.
- Le devis de la société Fillon pour la fourniture de frises aux illuminations pétillantes, pour un montant de 1 423,80 € HT soit 1 708,56 € TTC.

11– COMPTE RENDU DES COMMISSIONS Commission voirie/bâtiment

Monsieur DÉCOU informe les élus que le lavoir à côté du monument aux morts sera nettoyé pour le 11 novembre 2021. La charge de travail au cimetière est assez importante en ce moment. Concernant

l'avancement des travaux pour l'aménagement de la rue des Maisons Neuves, la commune de Vouillé doit transmettre prochainement la délibération.

Commission information/communication

Mme GIRAUD fait part à l'assemblée qu'une réunion de travail pour l'organisation du Téléthon est prévue le samedi 30 octobre au matin avec les présidents des associations. La commission travaille sur le projet d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants, sans faire doublon avec le bulletin municipal.

Commission sécurité/environnement

Monsieur ROUSSEAU informe les membres du conseil que lors de la dernière réunion concernant la mise en place des containers, seulement la moitié des points ont pu être abordés.

Monsieur le maire invite les élus à répondre aux questions des citoyens et souligne qu'il est important de préciser que la commune n'a pas de pouvoir de décision, les élus sont consultés, et relayent les avis des citoyens. La prochaine réunion portant sur le sujet est le mercredi 27 octobre 2021 à 18h30. Ensuite une visite sur site sera prévue avec Monsieur le maire, M. ROUSSEAU et M. DÉCOU. Les citoyens ne seront pas informés des lieux des points de collectes par la communauté de communes avant leurs mises en place.

L'installation prendra au minimum 6 mois et est prévue en mars – avril 2022.

Concernant le parcours de santé, deux installations ont été visitées ; Paizay-Le-Tort et Saint Martin Les Melle.

Commission CCAS

Mme BALOTHE informe les élus que la commission se réunit le 29 novembre 2021 à 19h00 pour travailler sur le repas des aînés, prévu le 22 janvier 2022.

12 – INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le maire informe les élus que le conseil municipal aura à se prononcer sur le rythme scolaire après l'avis du conseil d'école extraordinaire, soit avant le 31 janvier 2022. L'orientation de la communauté de communes est de rester à 4 jours ½. Le DASEN ne souhaite pas la présence de 2 rythmes différents sur le territoire.

Concernant le SITS la dissolution n'est pas encore effective, les salariés ne travaillent plus, mais perçoivent toujours un salaire. Il est possible que les communes soient obligées de combler les déficits. Cette dissolution est bloquée par la difficulté rencontrée pour le reclassement des agents, ainsi que par la prise de certaines décisions.

Monsieur le maire fait part aux élus que la demande de licence pour tabac faite par MJA Service s'est soldée par un refus, dû à la présence suffisante de distributeurs de tabac autour de Fressines.

13 – QUESTIONS DIVERSES

L'association de l'APE souhaite savoir s'il est possible de distribuer des flyers en même temps que le Fressines Info. Monsieur le maire précise que la distribution est faite sur volontariat des élus et les documents en question ne sont pas glissés dans le Fressines Info. Les membres du conseil acceptent la proposition.

De plus, Monsieur le maire informe les élus que le nouveau président de l'APE est M. MORILLON Mathieu.

M. GIRAUD informe que l'union philatélique niortaise organise la fête du timbre, tous les ans dans une commune du département. Et souhaite savoir s'il est possible pour la commune de Fressines de prêter la salle des fêtes à titre gracieux pour mars 2023 afin d'organiser cette manifestation. Monsieur le maire précise que l'union philatélique niortaise doit transmettre une demande officielle en notifiant la date précise car il s'agit d'une association hors commune.

Pour finir Monsieur le maire informe l'assemblée que la prise de fonction du docteur AMUSSAT est reportée au 1^{er} novembre 2021.

Fin de la séance : 22h57

Conseil municipal du 26 octobre 2021

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		Excusée pouvoir à Mme GIRAUD Marie-Claude
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		
BALOTHE Paulette		
RIEUX Nicole		
BOUGEOIS Chantal		
BRILLAUD Chantal		
HOARAU Jean-Bernard		
DUPEU Laurent		
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		Excusé
RULLIER David		Excusé
GIRAUD Arnaud		
GONORD Audrey		
CHENU Victor		Absent